

*Chemins de fer*

Je ne vois pas pourquoi ces pensionnés devraient être à la merci d'un jugement capricieux, même s'il est, à l'occasion, généreux. Je dois cependant vous dire, madame la Présidente, qu'il n'a jamais été très généreux. Le député disait que c'était un régime supérieur à la moyenne, meilleur que la majorité. Je dois dire que c'est plutôt une condamnation de tous les autres régimes de pension du pays. Ce n'est certainement pas une preuve de la qualité du régime de pension du CN. C'est une preuve des carences des régimes privés de ce pays. Il y a longtemps que nous aurions dû avoir une réforme des pensions, et encore plus longtemps que nous aurions dû avoir une réforme de celui du CN.

● (2140)

**M. David Kilgour (Edmonton—Stratchona):** Madame la Présidente, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la motion. Votre Honneur sait peut-être qu'Edmonton est une ville du CN, que beaucoup de mes électeurs sont des retraités du CN, par exemple un de mes voisins. Je ne pense pas exagérer en disant que dans les quartiers sud-est d'Edmonton des milliers et des milliers de personnes ont déjà travaillé ou travaillent actuellement pour le CN. Leur désir j'en suis sûr est que j'appuie énergiquement la motion du député de Burnaby (M. Robinson). Je connais M. White par les interventions qu'il a déjà faites sur cette question. J'espère que tous les députés voteront en faveur de la motion.

Malheureusement, je n'ai pas sous les yeux les observations de M. White. Mais je sais, comme vous certainement Madame la Présidente d'après ce qu'en disent vos électeurs, qu'on se plaint de ce que la pension de retraite du CN n'est pas ce qu'elle devrait être. Je veux bien reconnaître, avec le député qui vient de parler, que d'autres caisses de retraite laissent encore plus à désirer. Les gens déplorent l'absence d'information. Si la direction du CN en a envie, elle l'accordera; mais si pour une raison quelconque elle n'en a pas envie, alors il n'y en aura pas.

Les études actuarielles ont montré à maintes reprises que les hommes et les femmes qui ont de bonnes pensions de retraite vivent plus vieux que ceux qui n'en ont pas. C'est une chose admise dans l'ensemble du secteur de l'assurance-vie et que personne ici ne devrait oublier.

Pendant quelques étés, il y a longtemps, j'ai travaillé au pic dans une équipe de voie, comme le député de Burnaby, et tous les deux nous avons une idée de ce que c'est que de travailler sur une équipe d'entretien d'une section ou une équipe de voie, au CN ou au CP. C'est un travail très dur. Celui qui fait ce travail pendant 30, 40 ou 50 ans mérite l'indexation. Les retraités du CN la méritent et j'espère que cela viendra rapidement. A mon avis, le gouvernement aurait déjà dû intervenir en ce sens. L'indexation devrait être imposée par la loi, ce devrait être une obligation légale pour les caisses de retraite des deux chemins de fer.

Si le CN prélève sur la caisse de retraite de l'argent ou des bénéficiaires, qui devraient aller aux retraités plutôt que de grossir les capitaux du CN ou les traitements de la haute direction, c'est une chose que la grande majorité des Canadiens je pense trouvent inadmissible.

La conviction règne au Canada, comme M. White nous l'a démontré à tous, que la caisse de retraite du CN est mal gérée. Il faut faire quelque chose à ce sujet.

Je félicite le député d'avoir saisi la Chambre de cette motion ce soir. J'espère que tous les députés vont voter en faveur de la motion et de ce qu'elle représente. Le député cherche à aider M. White, qui a maintenant 79 ans je pense, à obtenir quelque chose de concret, et une amélioration générale et bien définie de la caisse de retraite du CN au profit de tout l'ancien personnel du CN.

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Madame la Présidente, je serai bref puisque je sais que les trois partis ont convenu d'appuyer la motion rendant hommage à J.R. White et à l'Association canadienne des pensions des employés de chemins de fer.

Un des premiers projets auxquels je me suis attaqué en arrivant ici, en octobre 1968, c'est les pensions des employés de chemins de fer. Comme les autres députés qui ont pris la parole à ce sujet, je m'intéresse à cette question pour des raisons personnelles. J'ai moi-même été cheminot. En fait, je représentais la troisième génération de cheminots dans ma famille. Mon grand-père a travaillé pour le Canadien Pacifique, à Revelstoke, au début des années 1900, ensuite, ce fut au tour de mon père, de 1919 à 1950, et je suis entré au Canadien Pacifique en 1947 après avoir quitté l'armée.

Je me souviens qu'à mes débuts, je discutais avec mes collègues, et particulièrement avec les plus âgés, avec les représentants syndicaux et même les agents locaux du Canadien Pacifique. Quand je posais des questions ou que je participais aux assemblées syndicales, j'avais cru comprendre que, tous les mois, je versais une certaine cotisation à mon régime de pension, que la compagnie y versait un montant égal et que, à l'âge de la retraite, je pourrais retirer cette pension.

Au Parlement, quand j'ai commencé à examiner les rapports annuels des Chemins de fer nationaux du Canada et du Canadien Pacifique, chaque année, je remarquais quelque chose qu'on appelait «passif non capitalisé». Cette somme dépassait 1 milliard de dollars au CP, et s'élevait presque à 2 milliards de dollars au CN. Je me disais: «Seigneur, c'est beaucoup d'argent.» Je ne voyais pas pourquoi ces compagnies ne pouvaient pas verser des pensions indexées ou encore augmenter les pensions de base. Toutefois, à l'époque, j'étais un jeune homme des Prairies encore tout naïf et sans expérience. Pendant les travaux des comités, je m'entêtais à questionner les représentants des compagnies de chemins de fer. J'ai eu affaire, je pense, à sept ou huit ministres des Transports depuis que je siège à la Chambre. J'ai même un jour demandé au premier ministre ce qu'il en était de la pension de survivant que touchait ma mère, mais, cela, c'est une autre histoire.

Il m'a fallu plusieurs années pour comprendre ce que veut dire «passif non capitalisé». Cela veut dire que la compagnie n'a pas l'argent voulu. Après avoir questionné les représentants des compagnies de chemins de fer et après avoir écouté les actuaire et les fonctionnaires du ministère de la Santé et du Bien-être social, il m'est finalement venu à l'esprit que la compagnie n'avait pas l'argent. Il s'agissait de l'argent que les compagnies devraient verser à chacun des employés si ceux-ci décidaient tous de prendre leur retraite le même jour, ce qui, comme tout le monde le sait, ne se produirait jamais, ne pourrait se produire.